

**REGLEMENT DU JEU EUROPE 1  
LES ENFANTS D'EUROPE 1  
Saison radiophonique 2024/2025  
ADDITIF N°20**

EUROPE 1 TELECOMPAGNIE organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « les enfants d'Europe 1 » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit le règlement pour la Période de Jeu du 06 au 10 janvier 2025.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **Pour l'application des articles 4 et 5 :**

**Inscription : au 7 39 21 (2 X 0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile).**

1 Session de jeu par jour vers 7h25.

Pour s'inscrire à une Session de jeu, chaque participant est invité :

- A envoyer 1 sms avec le code **SKI**, annoncé à l'antenne.
- Si le participant envoie le bon code celui-ci reçoit ensuite un message retour de Europe 1 l'invitant à répondre à une question avec plusieurs propositions de réponse suivi de ses Coordonnées (nom et numéro de téléphone) afin de valider sa participation au tirage au sort.

**Le nombre maximum de participation autorisée pour chaque Session de jeu par participant et par jour est de 1 (une) participation.**

▪ **Pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 1 gagnant est tiré au sort parmi les inscrits à l'ensemble des Sessions de jeu ayant répondu correctement à la question (1 gagnant pour la Période de jeu).

▪ **Pour l'application de l'article 6 :**

Détail du lot :

- ⇒ **1 lot « 1 (un) séjour d'une semaine pour 2 (deux) personnes à Valloire »** d'une valeur unitaire de 1000 (mille) euros

Le séjour comprend :

- L'hébergement dans un logement pour 2 (deux) personnes pendant 6 (six) nuits au sein de la station de ski de Valloire ;
- 2 (deux) forfaits remontées mécaniques pendant 6 (six) jours valables sur l'ensemble des domaines de Valloire ;
- Des entrées pour 2 (deux) personnes à la patinoire avec location de patins pour 6 (six) jours ;
- Un accès à la tyrolienne.

**Séjour valable pendant la saison d'Hiver 2024/2025, ou en janvier 2026, hors périodes de vacances scolaires (toutes zones confondues), et selon disponibilités de Valloire Galibier.**

**Toute réservation effectuée est définitive.**

Le gagnant et son accompagnateur s'engagent à respecter les éventuelles conditions d'accès aux sites liées au contexte sanitaire ; c'est-à-dire la présentation d'un pass vaccinal ou sanitaire ou tout autre document demandé en fonction de la réglementation en vigueur au moment du séjour.

**Tous les autres frais occasionnés lors du séjour**, notamment les repas, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. Le gagnant et son accompagnateur devront prendre en charge les transports aller/retour entre leur(s) domicile(s) et le lieu du séjour.